

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD11

présenté par

M. Arnaud Leroy, rapporteur et M. Travert

ARTICLE 15

Rédiger ainsi l'alinéa 17 :

« 8° Au 6°, après le mot : « notamment », sont insérés les mots : « en favorisant l'implantation de nouveaux sites aquacoles et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.